

Compte du régime de pension des Forces canadiennes



Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration du
Compte du régime de pension des Forces canadiennes
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements du Compte du régime de pension des Forces canadiennes de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le « Compte du régime de pension des Forces canadiennes ») au 31 mars 2004 et les états du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension des Forces canadiennes et des placements détenus au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension des Forces canadiennes que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1) c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Ontario
Le 30 avril 2004

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Bilan		
Au 31 mars		
	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
ACTIF		
Placements – à la juste valeur (note 2)	2 971 057	1 730 757
Autres actifs	464	282
	2 971 521	1 731 039
PASSIF		
Découvert bancaire (note 3)	—	5 359
Créditeurs et charges à payer	884	488
Somme à verser au Compte du régime de pension de la Fonction publique (note 6a)	1 268	1 257
	2 152	7 104
ACTIF NET	2 969 369	1 723 935
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT		
Bénéfice net (perte nette) cumulé(e) d'exploitation	297 328	(219 127)
Transfert de fonds cumulés	2 672 041	1 943 062
	2 969 369	1 723 935

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net		
Pour l'exercice terminé le 31 mars		
	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 723 935	1 236 048
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 4)	728 979	687 973
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	516 455	(200 086)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	2 969 369	1 723 935

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	63 344	44 858
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net	37 909	805
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	419 683	(242 917)
	520 936	(197 254)
CHARGES (note 6)		
Charges d'exploitation (note 6b)	2 582	1 970
Frais de gestion de placement externe	1 899	862
	4 481	2 832
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	516 455	(200 086)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(219 127)	(19 041)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION, À LA FIN DE L'EXERCICE	297 328	(219 127)

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

	2004		2003	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements (note 2)	(en milliers \$)	(en milliers \$)	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Fonds PSP en actions canadiennes				
98 964 475,025539 unités	938 071	1 112 986	745 811	676 039
(2003 - 79 813 358,691790 unités)				
Fonds PSP en actions étrangères				
88 376 832,678660 unités	808 573	819 842	580 621	444 144
(2003 - 61 606 182,434812 unités)				
Fonds PSP de couverture de change				
2 413 807,740989 unités	25 071	18 288	—	—
(néant en 2003)				
Fonds PSP de placements immobiliers				
1 536 657,515258 unités	15 181	15 665	—	—
(néant en 2003)				
Fonds PSP en titres à revenu fixe				
93 040 969,189282 unités	971 320	999 893	563 305	558 319
(2003 - 54 722 438,406860 unités)				
Fonds PSP en quasi-espèces				
441 694,101721 unités	4 411	4 383	52 273	52 255
(2003 - 5 223 793,736824 unités)				
	2 762 627	2 971 057	1 942 010	1 730 757

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

La caisse de retraite des Forces canadiennes a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite des Forces canadiennes dans le Compte du régime de pension des Forces canadiennes d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension des Forces canadiennes. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la part des actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont répartis au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur unitaire, qui reflète le cours du marché ou toute autre méthode d'évaluation généralement acceptée des titres sous-jacents.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension des Forces canadiennes.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite des Forces canadiennes sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2004.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension des Forces canadiennes. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2004 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Placements immobiliers *	jusqu'à 5,0 %	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

* Tout investissement dans la classe d'actif des placements immobiliers réduira automatiquement la répartition cible de la classe d'actif des titres à revenu fixe.

b) Répartition de l'actif

La répartition de l'actif, après l'allocation du Fonds PSP de couverture de change, s'établit comme suit au 31 mars :

Classe d'actif	2004			2003		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
Actions canadiennes	938 071	1 112 986	37,5	745 811	676 039	39,0
Actions étrangères	808 573	822 767	27,7	580 621	444 144	25,7
Placements immobiliers	15 181	15 665	0,5	—	—	—
Titres à revenu fixe	971 320	999 893	33,7	563 305	558 319	32,3
Quasi-espèces	29 482	19 746	0,6	52 273	52 255	3,0
	2 762 627	2 971 057	100,0%	1 942 010	1 730 757	100,0%

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

2. PLACEMENTS (suite)

c) Risque de change

Ce régime est exposé à un risque de change découlant des placements en unités de caisses en gestion commune d'actifs autres que canadiens qu'il détient dans les Fonds PSP, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change.

Les risques de change sous-jacents, en dollars canadiens, excluant l'impact économique du Fonds PSP de couverture de change s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2004		2003	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	458 542	55,8	261 300	58,9
Euro	136 730	16,6	67 400	15,2
Yen japonais	90 092	11,0	37 743	8,5
Livre sterling	67 880	8,3	42 214	9,5
Autres	68 492	8,3	35 146	7,9
	821 736	100,0 %	443 803	100,0 %

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères et du Fonds PSP de couverture de change comprend un montant de 1 031 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (341 000 \$ en 2003) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire est un événement rare et provient du règlement d'achats de titres avant la réception de la contribution de la caisse de retraite. Le montant est remboursé à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

4. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 729,0 M \$ (688,0 M \$ en 2003) sous forme de transferts de la caisse de retraite des Forces canadiennes. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et des employés au régime de pension des Forces canadiennes.

5. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2004		2003		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	36,1 %	37,7 %	(18,6) %	(17,6) %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,7 %	28,8 %	(30,5) %	(29,9) %	S&P 500, MSCI EAFE
Placements immobiliers	3,6 %	2,5 %	—	—	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe	10,9 %	10,8 %	9,4 %	9,2 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	3,0 %	3,2 %	2,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	26,1 %	25,4 %	(13,5) %	(12,9) %	

Compte du régime de pension des Forces canadiennes

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

5. RENDEMENT DES PLACEMENTS (suite)

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a). Le rendement total inclut l'impact du Fonds PSP de couverture de change.

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

6. CHARGES

a) Répartition des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation, excluant les droits de garde, ont été réparties comme suit :

	2004	2003
Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,1 %	70,4 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,3 %	21,9 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,6 %	7,7 %

Les charges ont été financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et débitées chaque trimestre aux autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation imputées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

	2004 (en milliers \$)	2003 (en milliers \$)
Salaires et charges sociales	1 189	995
Frais généraux d'exploitation	989	696
Honoraires et frais de consultation	404	279
	2 582	1 970

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.